

	Mastercard® *Flex Argent	Mastercard® *Flex Or
N° client:		
Carte principale Age min. pour une demande de carte principale: 18ans Carte supplémentaire décompte commun (Il n'est pas possible de combiner carte Argent et Or)	<input type="checkbox"/> CHF 100.- <input type="checkbox"/> CHF 25.-	<input type="checkbox"/> CHF 200.- <input type="checkbox"/> CHF 50.-
Commande ultérieure Carte supplémentaire décompte commun (Il n'est pas possible de combiner carte Argent et Or) Numéro de la carte principale	<input type="checkbox"/> CHF 25.- -----	<input type="checkbox"/> CHF 50.- -----
Limite globale pour la fonction de crédit *	<input type="checkbox"/> CHF 3'000.- <input type="checkbox"/> CHF 5'000.- <input type="checkbox"/> CHF 10'000.- <input type="checkbox"/> Souhait CHF __'000.-	
<small>Limite des dépenses pour toutes les cartes principales et supplémentaires liées à cette relation client (La limite pour Argent est de CHF 10'000.- max.) La limite globale souhaitée est examinée individuellement par la banque et fixée en fonction de votre situation financière. Pour les titulaires de carte avec l'option de paiement par acomptes, la limite globale octroyée correspond de surcroît à la limite de crédit convenue. * Pour la fonction de débit, ce sont les conventions individuelles relatives à votre compte bancaire avec votre établissement bancaire qui s'appliquent.</small>		

World Mastercard® Flex débit ou crédit

Paiement en ligne	Portail client numérique VisecaOne	Choisissez à l'utilisation entre les fonctions de débit et de crédit. Paiement avec la fonction de débit: Débit direct de votre compte bancaire Paiement avec la fonction de crédit: Règlement par facture de carte de crédit * Uniquement avec la fonction de débit ** Uniquement avec la fonction de crédit
Acceptation partout dans le monde	Paiement sans contact*	
Retrait d'espèces	Assurances**	
Mobile Payment	Programme bonus surprise**	

VisecaOne, surprize et prestations d'assurance

VisecaOne app et site Internet – des paiements en ligne plus simples et plus sûrs
 VisecaOne, le service numérique gratuit pour tout ce qui a trait à votre carte VisecaOne (portail Internet et app) regroupe l'ensemble des services numériques en lien avec votre carte. Pour pouvoir en profiter, vous devez vous enregistrer au moyen de votre smartphone ou téléphone mobile personnel. Toutes les informations utiles concernant l'enregistrement à VisecaOne vous sont envoyées par courrier postal après l'émission de la carte. En outre, votre carte de crédit est automatiquement activée dans MasterPass™, un portefeuille numérique développé par Mastercard®. Le code nécessaire pour vous enregistrer sur www.visecaone.ch vous est envoyé par courrier postal après l'émission de votre carte.

surprize, le programme bonus gratuit de Viseca (Avec la fonction de crédit de votre carte, vous participez automatiquement au programme bonus gratuit surprize, dans le cadre duquel vous collectez des points. A l'issue d'un enregistrement unique, vous profitez de tous les avantages de surprize et pouvez échanger les points que vous avez engrangés contre des primes attrayantes. Vous ne collectez aucun point surprize lorsque vous utilisez la fonction de débit. Si vous ne souhaitez pas participer au programme bonus surprize, veuillez le communiquer par écrit au service clientèle Viseca.

Prestations d'assurance Lorsque vous utilisez la fonction de crédit de votre carte, vous profitez de prestations d'assurance de nos partenaires d'assurance. Aucune couverture d'assurance n'est donnée en cas d'utilisation de la fonction de débit. Sont déterminantes, dans tous les cas, les Conditions Générales d'Assurance de l'assureur respectif. Informations détaillées sur www.viseca.ch/assurances.

Coordonnées du / de la requérant(e) de la carte principale

Madame Monsieur

Prénom	_____	Lieu d'origine (CH)	_____
Nom	_____	Nationalité	_____
Date de naissance	_____	Type de permis de séjour	<input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> G <input type="checkbox"/> Autre (Seulement pour les personnes sans passeport suisse)
Etat civil	_____	Permis de séjour depuis	_____
Adresse de domicile:		Téléphone privé	_____
Rue / N°	_____	Téléphone prof.	_____
NPA / Localité	_____	Téléphone mobile	_____
Depuis	_____	E-mail*	_____
Adresse précédente	_____		(indispensable pour l'inscription à surprize)
Pays	_____		
Adresse de correspondance (si différente du domicile):		Affichage sur la carte:	_____
Nom	_____		(prénom/nom, max. 24 caractères, majuscule, sans trémas/accents)
Rue / N°	_____	Correspondance en	<input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Deutsch <input type="checkbox"/> Italiano <input type="checkbox"/> English
NPA / Localité	_____		

Coordonnées bancaires

Banque Banque Cantonale Neuchâteloise Numéro de compte/IBAN _____

Ouvert au nom de la/des personne-s suivante-s:*

Prénom _____ Nom _____

Prénom _____ Nom _____

* Le compte à débiter doit être libellé au nom de l'auteur de la demande. En cas de compte conjoint, l'auteur de la demande doit être l'un des titulaires de compt

Fonction de crédit: Modes de paiement

Système de recouvrement direct LSV

Je charge, par la présente, la banque mentionnée à la rubrique «Coordonnées bancaires» de payer à l'émettrice de cartes de crédit toutes les factures sur présentation des avis de débit correspondants. Je recevrai une facture mensuelle avant chaque débit.

Bulletin de versement avec option de paiement par acomptes

Je règle ma facture mensuelle au moyen d'un bulletin de versement. Si nécessaire, je peux bénéficier de l'option de paiement par acomptes. La convention de paiement par acomptes fait partie intégrante de la présente demande de carte. L'activation et la confirmation de l'option de paiement par acomptes n'auront lieu qu'après un examen de ma capacité de crédit. L'octroi d'un crédit est interdit s'il occasionne un surendettement.

Appartement / Maison

Locataire

Propriétaire

Frais mensuels relatifs au logement en CHF (env.)

Revenus annuels bruts en CHF (env.)

Situation

Employé Indépendant Retraité Ecolier

Apprenti Etudiant _____

Employeur/depuis

Facture

Chaque facture mensuelle au format papier envoyée par courrier sera facturée CHF 2.-. Vous pouvez choisir de ne pas recevoir de facture papier payante et opter pour l'envoi chaque mois d'une facture électronique gratuite au format PDF. Activez ce service dans votre portail client VisecaOne.

Je commande une carte supplémentaire

Madame Monsieur

Prénom

E-mail

Nom

Téléphone portable
(données obligatoires)

Date de naissance

Affichage sur la carte:

(prénom/nom, max. 24 caractères, majuscule, sans trémas/accents)

Lieu d'origine (CH)

Nationalité

Correspondance en Français Deutsch Italiano English

Rue / N°

NPA / Localité

Pays

Identification de l'ayant-droit économique

Fonction de crédit

En tant que titulaire de la carte principale/auteur de la demande de carte principale, je déclare que les fonds versés à l'émettrice des cartes, servant au règlement des factures de la carte de crédit principale et, le cas échéant, de la carte supplémentaire, et/ou dépassant leur montant (veuillez cocher ce qui convient),

- m'appartiennent exclusivement
 appartiennent conjointement à moi et au / à la titulaire de la carte supplémentaire
 appartiennent exclusivement au / à la titulaire de la carte supplémentaire
 appartiennent à la / aux personne(s):

Prénom, Nom, date de naissance, nationalité, adresse de domicile, pays

Fonction de débit

En tant que titulaire de la carte principale/auteur de la demande de carte principale, je déclare en outre que l'/les ayant(s) droit économique(s) des valeurs patrimoniales comptabilisées sur le compte défini pour la fonction de débit (veuillez cocher ce qui convient)

- est/sont le(s) même(s) que celui/ceux indiqué(s) pour la fonction de crédit.
 n'est/ne sont pas le(s) même(s) que celui/ceux indiqué(s) pour la fonction de crédit, et que l'/les ayant(s) droit économique(s) de ces valeurs est/sont la/les personne(s) suivante(s):

Prénom, Nom, date de naissance, nationalité, adresse de domicile, pays

En tant que titulaire de la carte principale/auteur de la demande de carte principale, je m'engage à communiquer tout changement dans les données indiquées à la banque ou à l'émettrice de cartes. Le fait de remplir intentionnellement le présent formulaire de manière erronée est punissable (art. 251 du Code pénal suisse, faux dans les titres ; peine encourue : peine privative de liberté de cinq ans au plus ou peine pécuniaire).

Aperçu des tarifs

	Banque Cantonale Mastercard® Flex Argent	Banque Cantonale Mastercard® Flex Or
Cotisation annuelle	Carte principale: CHF 100.- Carte supplémentaire: CHF 25.-	Carte principale: CHF 200.- Carte supplémentaire: CHF 50.-
Responsabilité en cas de perte ou vol	Aucune franchise (CHF 0.-) pour le titulaire de carte en cas d'annonce immédiate et de respect des obligations de diligence (chiffres 3 et 4 des CG)	
Carte de remplacement dans le monde entier	CHF 20.- généralement délivrée sous deux jours ouvrables en Suisse, et dans les trois à six jours ouvrables à l'étranger	Gratuite, généralement délivrée sous deux jours ouvrables en Suisse, et dans les trois à six jours ouvrables à l'étranger
Blocage de carte	Gratuit	Gratuit
Remplacement du code NIP	Gratuit	Gratuit

Banque Cantonale Mastercard® Flex Argent et Or

	Fonction de débit	Fonction de crédit
Commission par retrait d'espèces en CHF	CHF 0.- aux bancomats des Banques Cantonales CHF 2.- aux autres bancomats en Suisse CHF 5.- aux bancomats à l'étranger	4% min. CHF 10.-, aux bancomats et guichets dans le monde entier
Commission par retrait d'espèces en monnaie étrangère	CHF 0.- aux bancomats des Banques Cantonales CHF 5.- aux autres bancomats en Suisse CHF 5.- aux bancomats à l'étranger	4% min. CHF 10.-, aux bancomats et guichets dans le monde entier
Transactions en monnaie étrangère	Montant au taux de conversion + CHF 1.50 de frais de traitement	Montant au taux de conversion + 1.75 % de frais de traitement
Transactions en CHF à l'étranger	Montant + CHF 1.50 de frais de traitement	Montant + 1.75 % de frais de traitement
Taux d'intérêt de crédit / d'intérêt moratoire (taux d'intérêt annuel)	-	12 %
Frais de traitement en cas de retard de paiement	-	CHF 20.- par facture
Versements en espèces au guichet postal	-	CHF 2.- par versement
Envoi de factures papier	-	CHF 2.- par facture

La liste exhaustive des cotisations peut être consultée à l'adresse www.viseca.ch

Convention «Option de paiement par acomptes» pour les titulaires des cartes de crédit de Viseca Card Services SA (Exclusivement pour le mode paiement «Bulletin de versement avec l'option de paiement par acomptes»)

entre Viseca Card Services SA, Hagenholzstrasse 56, Postfach 7007, CH-8050 Zurich, Suisse (ci-après «Viseca»), et le titulaire de carte qui choisit l'option de paiement par acomptes.

1. Conclusion de la convention d'option de paiement par acomptes

Par l'apposition de sa signature sur la présente convention d'option de paiement par acomptes/demande de carte de crédit, le titulaire de la carte de crédit déclare accepter les dispositions ci-après régissant l'option de paiement par acomptes pour le règlement des factures mensuelles de carte de crédit (factures mensuelles). La convention d'option de paiement par acomptes prend effet dès que le titulaire de la carte de crédit entre en possession d'un double de la présente convention d'option de paiement par acomptes. Le double de la convention d'option de paiement par acomptes est remis au titulaire de la carte de crédit dans la mesure où l'examen de sa capacité de crédit a fourni des résultats positifs, conformément aux dispositions du chiffre 5 ci-après. La limite de crédit individuelle qui lui est accordée sera communiquée au titulaire de la carte de crédit par écrit. Elle fait ensuite partie intégrante de la présente convention d'option de paiement par acomptes. Le droit de révocation par le titulaire de la carte de crédit conformément au chiffre 6 ci-après demeure réservé.

2. Option de paiement par acomptes, limite de crédit et taux d'intérêt

En concluant la présente convention d'option de paiement par acomptes, Viseca accorde au titulaire de la carte l'option de payer les factures mensuelles par acomptes dans le cadre de la limite de crédit qui lui a été communiquée personnellement. La part impayée d'une facture mensuelle ajoutée au montant des nouvelles dépenses effectuées avec la carte ne peut pas dépasser la limite de crédit convenue. Le taux d'intérêt de crédit appliqué pour les montants facturés impayés équivaut à un taux d'intérêt annuel effectif de 12%. Les intérêts de crédit sont dus jusqu'à la date d'encaissement, conformément aux dispositions du chiffre 4 ci-après. Aucun intérêt composé n'est débité. Tout ajustement du taux d'intérêt fait l'objet d'un avis écrit préalable au titulaire de la carte.

3. Utilisation de la limite de crédit, montant minimal et remboursement

En vertu de la présente convention d'option de paiement par acomptes, le titulaire de la carte est autorisé à rembourser le montant facturé par acomptes. Le montant minimal payable chaque mois est indiqué sur la facture mensuelle. Il s'élève au minimum à 5% du montant total dû de la facture mensuelle, mais au moins à CHF 100.--, plus les taxes impayées, les intérêts impayés, les montants partiels en cas de retard de paiement et les montants partiels en cas de dépassement de la limite de crédit. Le titulaire de la carte peut en tout temps rembourser la totalité du montant dû.

4. Obligation de payer les intérêts et retard de paiement

Le titulaire de la carte recourt à l'option de paiement par acomptes lorsqu'il règle au moins le montant minimal (cf. chiffre 3), mais pas le montant total de la facture, dans le délai fixé sur la facture mensuelle. Dans ce cas, un intérêt de crédit (cf. chiffre 2) est facturé mensuellement, comme pour le compte courant, à compter du premier jour suivant la facturation. Si aucun paiement n'intervient dans le délai fixé sur la facture mensuelle, ou si le montant payé est inférieur au montant minimal (cf. chiffre 3) indiqué sur la facture mensuelle, le titulaire de la carte est en demeure pour le montant correspondant. L'intérêt moratoire équivaut à un taux d'intérêt annuel effectif de 12%.

5. Capacité de crédit et information sur le crédit

Les renseignements fournis concernant la fortune et le revenu du titulaire de la carte ainsi que les clarifications exigées par les prescriptions légales auprès d'organisations prévues à cet effet par la loi, comme le Centre de renseignements sur le crédit à la consommation (IKO), sont déterminants pour l'examen de la capacité de crédit. Viseca est également autorisée à se procurer des

renseignements auprès des offices publics ou de la Centrale d'information de crédit (ZEK) et d'annoncer à la ZEK et/ou à l'IKO la conclusion et l'annulation de la présente convention, ainsi qu'un éventuel blocage de la carte en cas de retard qualifié dans le paiement ou d'emploi abusif de la carte, ou à effectuer une clarification ou faire un rapport auprès des organisations prévues à cet effet par la loi, comme l'IKO ou la ZEK. Le titulaire de la carte confirme avoir pris connaissance et accepter que la ZEK ou d'autres organisations prévues à cet effet par la loi, l'IKO par exemple, peuvent rendre de telles données accessibles à leurs membres. L'octroi de crédit est interdit s'il entraîne un surendettement du titulaire de la carte.

6. Révocation et résiliation

Le titulaire de la carte est en droit de révoquer par écrit la présente convention d'option de paiement par acomptes dans un délai de sept jours à compter de la réception du double de la convention d'option de paiement par acomptes. En outre, la présente convention d'option de paiement par acomptes s'annule en cas de résiliation du contrat de carte de crédit. Autrement dit, la convention d'option de paiement par acomptes est le cas échéant considérée comme résiliée sans autre intervention de la part du titulaire de la carte ou de Viseca. Tant le titulaire de la carte que Viseca peuvent à tout moment résilier séparément la présente convention d'option de paiement par acomptes avec effet immédiat. La résiliation séparée de la présente convention d'option de paiement par acomptes de la part du titulaire de la carte ou de Viseca annule uniquement l'option de paiement par acomptes. Le contrat de carte de crédit sur lequel elle est basée reste applicable avec tous les droits et obligations qui en découlent. En cas de résiliation juridiquement conforme de la convention d'option de paiement par acomptes, tous les montants dus à cette date deviennent immédiatement exigibles.

7. Droit applicable

Toutes les relations juridiques de Viseca avec le titulaire de la carte ayant trait à la présente convention d'option de paiement par acomptes sont régies par le droit suisse. Le for judiciaire, le lieu d'exécution et le for de poursuite pour les titulaires de carte domiciliés en Suisse sont fixés conformément aux dispositions légales. Le lieu d'exécution, le for de poursuite et le for judiciaire pour toutes les procédures pour les titulaires de carte domiciliés à l'étranger sont à Zurich. Viseca demeure toutefois en droit d'ouvrir une action contre le titulaire de la carte devant tout autre tribunal compétent en Suisse ou à l'étranger.

8. Stipulations spéciales

Les modifications ou adjonctions au présent contrat doivent être notifiées par écrit. Sont applicables par ailleurs les conditions d'utilisation en vigueur pour les cartes de crédit de Viseca, dont le titulaire de la carte de crédit a pris connaissance. La version intégrale des Conditions d'utilisation des cartes de crédit vous parviendra avec votre carte de crédit. Vous pouvez aussi les consulter avant sur le site www.viseca.ch ou les commander au numéro +41 (0)58 958 84 00. En cas de contradiction, les dispositions de la présente convention d'option de paiement par acomptes prévalent. Par la signature de la présente convention d'option de paiement par acomptes, le titulaire de la carte confirme avoir pris connaissance des conditions précitées et les accepter.

Signatures / Extrait des conditions générales

Déclaration du/de la soussigné(e)

Le/la soussigné(e) confirme l'exactitude des informations données dans la présente demande et autorise Viseca Card Services SA à se procurer tous les renseignements nécessaires à l'examen des informations fournies, au traitement de la demande de carte, à l'émission de la carte et à l'exécution du contrat auprès de tiers, en particulier auprès de la Centrale d'information de crédit (ZEK), des autorités (par exemple offices des poursuites, autorités fiscales et contrôles des habitants), de la banque intermédiaire, d'agences d'informations économiques, de l'employeur, d'autres sociétés du Groupe Aduno (www.aduno-gruppe.ch) ou d'autres sources d'information appropriées ou prévues par la loi (par exemple Centre de renseignements sur le crédit à la consommation, IKO) et, en cas de blocage de la carte, de retards de paiement qualifiés ou d'utilisation abusive de la carte et d'autres états de faits similaires causés par le titulaire, à informer la ZEK et, si la loi le prescrit, les autorités compétentes. Dans cette mesure, le/la soussigné(e) libère ces organismes du secret bancaire, d'affaires et professionnel.

Viseca Card Services SA peut refuser cette demande de carte sans donner de raisons. Dans ce cas, Viseca Card Services SA et les autres sociétés du Groupe Aduno sont autorisées à proposer d'autres produits ou services au/à la soussigné(e) (aussi à l'adresse e-mail indiquée ci-dessus). Le/la soussigné(e) peut révoquer cette autorisation par écrit à tout moment.

Viseca Card Services SA est habilitée à mandater des tiers en Suisse ou à l'étranger pour l'exécution entière ou partielle des services découlant de la relation contractuelle, y compris des programmes de primes (par exemple vérification de la demande, fabrication de la carte, services en ligne). Le titulaire autorise Viseca Card Services SA à mettre à disposition de ces tiers les données nécessaires à l'exécution diligente des tâches qui leur ont été assignées et, pour cela, à également envoyer celles-ci à l'étranger. Une transmission de données n'a lieu que si leurs destinataires s'engagent à les garder confidentielles, à respecter une protection des données appropriée, et à veiller à ce que d'autres éventuelles parties contractantes respectent également de telles obligations. Vous trouverez plus d'informations sur la protection des données dans la déclaration générale de protection des données de la société émettrice (à l'adresse www.viseca.ch).

Par sa signature sur la carte et/ou l'utilisation de celle-ci, le/la soussigné(e) confirme avoir lu, compris et accepté les conditions générales d'utilisation des cartes de crédit et Prepaid ainsi que les conditions spéciales relatives à la participation au programme bonus surprise de Viseca Card Services SA (conditions générales). Les conditions générales complètes sont remises au/à la soussigné(e) avec la carte. Celles-ci peuvent également être commandées par téléphone au +41 (0)58 958 84 00 ou consultées, de même que les taxes applicables à l'utilisation de la carte et à la relation contractuelle, sur www.viseca.ch. Le contrat est soumis au droit suisse. Le lieu d'exécution, le for judiciaire, ainsi que le lieu de poursuite pour les soussigné(e)-s domicilié(e)-s à l'étranger, sont à Zurich.

Rétributions versées par Viseca Card Services SA à la banque du client et renonciation du client à celles-ci

Le partenaire contractuel du/de la soussigné(e) pour tout ce qui a trait à la carte de crédit et de débit est Viseca Card Services SA (ci-après «Viseca»). L'accord de coopération conclu entre Viseca et la Banque Cantonale Neuchâtelaise prévoit que cette dernière fournisse différentes prestations pour le compte de Viseca. Le/la soussigné(e) accepte que Viseca reverse à la banque intermédiaire une part allant de 25 à 65% des cotisations qui lui ont été versées par le/la soussigné(e) (ci-après «la rétribution») conformément à l'aperçu des cotisations ci-dessus.

La banque intermédiaire est un actionnaire du Groupe Aduno, dont Viseca fait également partie. Outre ses propres cartes de débit, la banque intermédiaire ne propose que des cartes de crédit et cartes de débit émises par Viseca. Le/la soussigné(e) accepte que la banque intermédiaire ne prenne pas en considération les cartes émises par d'autres prestataires ni ne propose de tels produits.

Le/la soussigné(e) prend connaissance du fait que la rétribution versée à la banque intermédiaire varie selon le produit de carte Viseca concernée (par exemple, une carte pour laquelle la cotisation annuelle est plus élevée conduit au versement à la banque intermédiaire d'une rétribution plus importante qu'une carte assortie d'une cotisation annuelle moins élevée).

Le/la soussigné(e) consent à ce que la banque intermédiaire perçoive et conserve la rétribution. Si cette rétribution devrait être versée au/à la soussigné(e) sur la base d'une relation contractuelle entre la banque intermédiaire et le/la soussigné(e), ce/cette dernier/dernière renonce à exiger de la banque intermédiaire la restitution du montant correspondant.

Lieu / date _____

Signature _____

L'auteur de la demande ou le titulaire de la carte principale
doit toujours signer!

Demandeur de la carte supplémentaire (signature obligatoire en cas de demande)

A remplir par votre banque

ID superproduit Or : **70 101 10** ID superproduit Argent: **70 301 10** ID client : **276600 50 9**
Date _____ IID demande: **00766** GSS IID: **00766** IID compensation : **00766**
Limite globale: ___'000 Limite carte princ.: ___'__00 Limite carte suppl.: ___'__00 Client a déjà une carte princ.: Oui
Limite DD carte princ.: ___'__00 Limite DD carte suppl. : ___'__00 Catégorie de client: **REG** Alt.: ___
Cotisation annuelle Default: **01** Alternative: 1^{re} année: **01** Année suiv.: **01** ID LSV: **EKB01**
DIP: _____ DIS: _____ DIC: ___ N° de réf.: _____

Nom/Localité banque **Banque Cantonale Neuchâteloise** _____
Personne à contacter _____
Téléphone _____

Identification effectuée conformément à la CDB PEP

Examen de la capacité de crédit: positif négatif

Timbre et signatures autorisées:

05/18

Prière d'envoyer le bulletin de commande dûment rempli directement à: Banque Cantonale Neuchâteloise, Place Pury 4, 2001 Neuchâtel.